



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Diplôme d'Université Certificat International d'Études de paysage et de territoire (CIEPT)



Niveau d'étude
visé
BAC +4



Durée
1 an



Composante(s)
UFR Sciences
des Territoires
et de la
Communication,
Scolarité

Présentation

Créé en 2013, le « **Certificat international d'études de paysage et de territoire** » (CIEPT) est un Diplôme Universitaire co-habilité avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage et délivré par l'Université Bordeaux-Montaigne.

Ce Diplôme Universitaire participe de l'offre de formation du département de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU), intégré dans l'Unité de Formation et de Recherche Sciences des Territoires et de la Communication (UFR STC).

Informations générales

Le programme du DU CIEPT est proposé en français à l'international, à un public d'**étudiants étrangers** de **niveau minimal équivalent à Bac + 3** concernés par les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Il est également ouvert à des **professionnels en formation continue**.

Il propose à des étudiants et professionnels de cultures et de formations différentes d'acquérir les aspects fondamentaux de la pratique paysagère et territoriale. L'objectif est d'expérimenter le projet de paysage comme une entrée porteuse de valeurs et de sens pour penser le projet

urbain et de territoire dans une démarche interculturelle et interdisciplinaire.

<https://www.iatu-bordeaux.fr/>

Les + de la formation

Coordination pédagogique et scientifique :

Catherine ANDRE - catherine.andre@u-bordeaux-montaigne.fr

Alexandre MOISSET - alexandre.moisset@bordeaux.archi.fr

Contacts administratifs :

Sandra NAUD
Responsable insertion professionnelle, parcours spécialisés
tél : 33 (0)5 57 35 11 30 - ipps@bordeaux.archi.fr

Corinne DALLET
Gestionnaire des parcours spécialisés
tél : 33 (05) 57 35 11 51 - ipps@bordeaux.archi.fr

Pour la formation continue Université Bordeaux Montaigne :

Séverine VIAUD
Responsable pôle formation tout au long de la vie



tél : 33 (0)5 57 12 45 38 - [✉ severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:severine.viaud@u-bordeaux-montaigne.fr)

Établissement(s) cohabilité(s)/ partenaire(s)

École nationale supérieure d'architecture et de
paysage de Bordeaux

[✉ http://www.bordeaux.archi.fr/](http://www.bordeaux.archi.fr/)

Organisation

Organisation

La formation se déroule de septembre (août pour les étudiants internationaux suivant les enseignements intensifs de français) à fin juin à raison de 2 à 3 jours par semaine et comprend 533h encadrées.

Elle est construite sur trois grandes Unités d'Enseignement (UE) associant cours magistraux et ateliers :

- * **UE 1 : Regarder et représenter le paysage** (Observing and representing the landscape)
- * **UE 2 : Paysage entre Nature et Société** (Landscape between Nature and Society)
- * **UE 3 : Le projet de paysage et de territoire** (landscape and territory plan)

Dans ce cursus, la vision paysagère est fondatrice du projet urbain et de territoire et définit les conditions et les modalités de transformation de l'espace.

Des lieux aux territoires, elle énonce et formalise sur quelles valeurs de paysage, sur quels modes de relations et de composition, sur quelles temporalités cette transformation peut s'élaborer et se concrétiser.

Elle guide les logiques sectorielles d'équipement et d'aménagement pour les inscrire dans un projet de territoire porteur de sens.

Modalités pédagogiques

La pédagogie privilégie l'analyse critique et l'expérimentation dans le cadre d'ateliers de projet adossés à des situations régionales concrètes. Elle est adossée à la formation paysage de l'ENSAP Bordeaux (Diplôme d'État de Paysagiste) et à l'unité mixte de recherche PASSAGES.

L'enseignement s'effectue **en français**.

Pour les étudiants internationaux, un enseignement de langue française est adossé aux enseignements d'ateliers. Il est complété par des cours intensifs de français.

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire et internationale se compose d'enseignants et chercheurs (paysagistes, architectes, urbanistes, écologues, agronome, pédologue) de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, de l'Institut d'Aménagement de Tourisme et d'Urbanisme de l'Université Bordeaux Montaigne.

Elle mobilise également des professionnels et experts impliqués dans les problématiques régionales.

Modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC)

Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC), définies conformément au Code de l'Éducation, règlementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université Bordeaux Montaigne, et définissent, pour chaque élément pédagogique du semestre ou de l'année de formation, le régime d'examen ainsi que les modalités d'évaluation retenues.

[✉ Télécharger le fichier «MECC UTC1 - Certificat International d'Etudes de Paysage et de Territoire \(CIEPT\).pdf» \(551 Ko\)](#)

Comprendre les modalités de contrôle des connaissances :

[✉ cliquez ici](#)



Pour en savoir plus, consulter le [règlement des études](#)

Admission

Conditions d'admission

La capacité d'accueil du diplôme d'université est de 16 places maximum.

Les diplômes conseillés pour candidater sont de niveau 6 et supérieur comme :

- * licences aménagement, urbanisme et développement territorial durable
- * licences en sciences de l'environnement, agronomie, paysage, sciences politiques, géographie, droit de l'environnement, sciences économiques, génie urbain...
- * BUT Carrières Sociales parcours Villes et territoires durables
- * ou diplôme français ou étranger (bac+3) admis en dispense

Les diplômes d'université (ex : type DUETI, DUCTI, etc...) ne permettent pas l'accès aux diplômes de niveau master à l'Université Bordeaux Montaigne.

Modalités de recrutement : dossier

Les éléments constitutifs du dossier permettront :

- d'apprécier la nature et la cohérence du cursus antérieur du candidat au regard du DU visé ainsi que les compétences acquises et les résultats obtenus ;
- d'exposer le projet professionnel et la motivation du candidat (le détail des pièces à fournir sera précisé dans le dossier).

Site du département : www.iatu-bordeaux.fr

Comment constituer un dossier de candidature ?

- * **Étudiants titulaires de diplômes français :**
dossier E-candidat à télécharger : **du 4 mars au 17 avril 2026**



Cliquez sur l'image pour accéder à la plateforme de recrutement E-Candidat



- * **Étudiants titulaires de diplômes étrangers :**

Le dossier de candidature est à constituer auprès de :

l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (E.N.S.A.P.)
(Service insertion professionnelle - Parcours spécialisés)
740 cours de la Libération
CS70109
33405 TALENCE CEDEX


Pour connaître les dates et procédures spécifiques (étudiants en convention, étudiants relevant de l'application "Etudes en France" et autres cas), s'adresser au Secrétariat :
Corinne DALLET
Téléphone : (33) 05 57 35 11 37
Courriel : ipps@bordeaux.archi.fr


Niveau d'entrée obligatoire : Non

Infos pratiques

Contacts

Catherine André

 0557126117

 Catherine.Andre@u-bordeaux-montaigne.fr

Contact administratif

Bureau des masters Aménagement

 master-stc-amenagement@u-bordeaux-montaigne.fr




Établissement(s) cohabilité(s)/ partenaire(s)

École nationale supérieure d'architecture et de
paysage de Bordeaux

<http://www.bordeaux.archi.fr/>

Lieu(x)

 Bordeaux et agglomération